

Question écrite

N° : 2283

Délocalisation du bureau des impôts PMO des Breuleux, où en est- t- on ?

Au printemps 2008, le Gouvernement jurassien a donné connaissance de 51 mesures d'économie, dont celle du transfert du Bureau des personnes morales et autres impôts des Breuleux à Delémont. Ce dossier, vous le savez, a déjà donné lieu à beaucoup de discussions et de prises de positions.

- Pour rappel, plus de 3600 signatures ont été récoltées en quelques semaines demandant le maintien de ce bureau de l'administration cantonale aux Breuleux.

Cette incertitude est très mal vécue par bon nombre de Francs- Montagnards pour les raisons suivantes :

- On fait fi de l'article 69 de notre Constitution selon lequel l'administration est décentralisée.
- Le déplacement de 25 personnes à Delémont est en parfaite contradiction avec la politique que l'on devrait mener actuellement au niveau du développement durable.
- Le Bureau des personnes morales est formateur dans le secteur tertiaire (non négligeable dans cette période de difficulté économique.)

Toutes les discussions et négociations sont à ce jour restées vaines.

Forts de ce constat, nous demandons au Gouvernement s'il entend maintenir cette mesure.

- Si oui, dans quels locaux les fonctionnaires de ce bureau seront – ils installés?
- Dispose- t- on actuellement de locaux disponibles ?
- Devra- t- on procéder à des déménagements de services afin de faire de la place ?
- Si oui quels seront les coûts totaux d'un tel déménagement ?
- La construction d'un nouveau bâtiment regroupant les PPH et PMO est- elle envisagée ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 27 mai 2009.

Au nom du groupe PDC- JDC
Marie- Françoise Chenal.

M.-Fr. Chenal

G. Willer
J. B.
S. H. Ochberger
M. A.
Chenal